

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat datée du 3 septembre 1896, demandant un état donnant les noms des inspecteurs de voie et des autres employés, temporaires ou permanents, du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, qui ont été renvoyés depuis le onzième jour de juillet dernier, indiquant le temps de service de chaque employé et par quelle autorité et pour quelle raison il a été renvoyé.

Aussi, un état donnant les noms de tous les nouveaux employés, temporaires ou permanents, engagés depuis cette date et la nature de leur emploi.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Document de la Session No 34)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (32) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud ", auquel elle demande le concours du Sénat ;

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Béchard, secondé par l'honorable M. McClelan, il a été

Ordonné, que les 41e et 60e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béchard, secondé par l'honorable M. McClelan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Béchard, secondé par l'honorable M. McClelan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (31) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, " auquel elle demande le concours du Sénat ;

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que les 41e et 60e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (28) intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, " auquel elle demande le concours du Sénat ;

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que les 41e et 60e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.